

Sus à la loi Maillé

Publié le 1 octobre 2009
Abbé Xavier Beauvais
20 minutes

La honte a envahi la France avec la loi Maillé, la honte, car la fille aînée de l'Eglise se débarrasse officiellement dans cette loi des hommages et même du plus simple respect dus à Jésus-Christ. Pire encore, à mesure que le fanatisme anticatholique monte et envahit ceux qui nous gouvernent, alors que le peuple catholique devrait pouvoir se jeter aux pieds de ceux qui devraient défendre la foi - les évêques de France - ceux-ci se taisent, tels des chiens muets, à la tête d'une meute agonisante.

La voix du pape

Le 13 mars 1943, le Pape **Pie XII** s'adressait aux curés de Rome, en ces termes :

*« Votre devoir est de vous préoccuper d'obtenir **que le dimanche redevienne vraiment le jour du Seigneur** et que la Sainte Messe soit le centre de la vie chrétienne, l'aliment sacré qui serve à réparer vos forces physiques et qui soutienne votre âme dans la vertu. Le dimanche doit être le jour du repos en Dieu, de l'adoration, de la supplication, de l'action de grâces, de la demande du pardon divin pour les fautes commises au cours de la semaine écoulée, le jour où l'on implore les grâces de lumière et de force spirituelle pour les jours de la semaine qui commence.*

*Rappelez au peuple que **le dimanche est le souvenir perpétuel du jour de la résurrection de Notre-Seigneur**. Rappelez-lui que **l'homme doit se relever et quitter les lieux de son travail, de l'usine, des champs** d'où c'est malaisément qu'au milieu des grandes préoccupations des choses matérielles, des péripéties de tout genre de la journée, la pensée peut s'élever jusqu'à Dieu et le prier.*

***Le dimanche doit être le jour de repos pour le corps, d'élévation spirituelle pour l'âme**. Le dimanche doit être le jour où les membres de la famille se réunissent et non pas un jour de dispersion ; le jour de la lecture spirituelle et de la prière faite avec dévotion et non pas la journée de la dissipation.*

*Le culte de Dieu qui, dans le cours de la vie humaine, devrait commencer et terminer chaque journée, impose des devoirs spéciaux pour la sanctification des fêtes. **Contre la profanation et la laïcisation du Saint Jour du dimanche** qui, à un rythme croissant, le dépouillent de son caractère religieux et ainsi éloignent les hommes de Dieu, l'Eglise - gardienne de la loi divine - doit s'opposer et faire front avec une sainte fermeté. Les épouvantables destructions causées par la guerre apparaissent à la piété chrétienne comme une effrayante manifestation des dommages que la profanation du dimanche porte avec elle ».*

Il s'agit bien d'une profanation

On voudrait libérer le travail le dimanche pour une meilleure reprise de la croissance économique, cynique farce de l'athéisme. Pie XII avertissait en 1948 :

« La profanation de ce jour détourne du peuple les bénédictions célestes et empêche la prospérité de ses activités ».

Il s'agit bien ici **d'une profanation**. Pourquoi ? On appelle sainte une chose qui est exclusivement consacrée au culte de Dieu. La faire servir à des usages ordinaires, c'est la profaner, c'est-à-dire étymologiquement parlant, la jeter hors du temple. Et le dimanche est une chose sainte. Dieu a prélevé

un jour sur sept. C'est une dîme, une redevance qu'Il exige, en témoignage de son domaine souverain et qu'aucun État ne peut aliéner. Ce jour, Il le fait sien. Dieu en a fait un ordre formel de le consacrer tout entier au repos de l'âme, au travail moral, à la prière, à la reconnaissance, à l'adoration, d'où cette défense rigoureuse de donner le dimanche au travail corporel. Ainsi travailler, vendre, acheter, c'est profaner le dimanche. L'employer aux exercices religieux, c'est le sanctifier. Avec une sagesse égale à sa divine autorité, l'Eglise a déterminé un acte spécial qui, sous peine de faute grave, doit être religieusement accompli ; à savoir, l'assistance au Saint Sacrifice de la messe, à la messe traditionnelle s'entend.

Même au point de vue social, il y a dans un tel précepte, une leçon d'égalité et de fraternité dans cette réunion des classes sociales différentes, des couches variées de population sous les yeux de leur Père commun.

Profanation du dimanche veut dire ruine de la religion

Qu'est-ce que la religion ? Suivant la définition de saint Augustin, religion signifie alliance ou société de l'homme avec Dieu, lien qui unit l'homme à Dieu.

Toute alliance suppose des engagements réciproques entre les parties contractantes, c'est-à-dire certaines conditions fondamentales dont la violation entraîne la rupture du contrat. Il en est ainsi de la religion. Une question se pose alors : est-ce que la sanctification du 7 jour est une condition fondamentale de cette divine société, une condition telle que la violation de ce précepte entraînerait la dissolution de l'alliance ? Tout dans la religion - dogme et précepte - est fondamental. Tout venant de Dieu est également respectable et doit être également respecté. Le repos du 7 jour est la base même de l'alliance de l'homme avec Dieu. D'où il s'ensuit que la profanation du dimanche, publique, générale, habituelle, est la ruine de la religion.

Quatre raisons le prouvent. Dans tout le code divin, on ne trouve pas de précepte :

- plus ancien,
- plus universel,
- plus réitéré,
- plus fortement sanctionné, et par conséquent, plus essentiel.

Il n'y a pas de précepte plus ancien

Cette loi de la division du temps en sept jours, non instituée par l'homme, date de l'origine des temps ; elle est le fondement de la religion, universellement. C'était du haut du Sinaï que le Créateur intima ses volontés au peuple d'Israël. Cornelius a Lapide remarque que Dieu ne leur dit pas : « *Sanctifie le jour du sabbat* » mais, « *souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat* ». Ce précepte n'était pas nouveau, les aïeux de ce peuple d'Israël l'ont connu, il remonte à l'origine des temps. On le trouve dans le Livre de l'Exode :

« Tu travailleras 6 jours et tu feras tous tes ouvrages ; mais le 7, c'est le sabbat du Seigneur ton Dieu. En ce jour, tu ne feras aucun ouvrage. Car le Seigneur a fait le ciel et la terre et la mer en six jours, avec tout ce qu'ils renferment, et il s'est reposé le 7 jour, c'est pourquoi le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié ».

Il n'y a pas de précepte plus universel

L'obligation de consacrer un jour sur 7, exclusivement au service de Dieu, a donc survécu à toutes les vicissitudes des temps et passé de la loi ancienne dans la loi nouvelle. Par la détermination souveraine de l'Eglise, l'accomplissement en est fixé au dimanche. L'évêque d'Antioche, **saint Théophile**

écrit à son ami Antolycus, vers le milieu du IIe siècle :

« *Tous les peuples de la terre connaissent le 7 jour* ».

Cette vérité d'un jour réservé à Dieu, cette vérité d'une sanctification par le repos et par le culte du 7 jour est impérissable.

Il n'y a pas de précepte qui ait été si souvent réitéré

Sanctifier le jour du sabbat est un ordre continuellement répété du Paradis terrestre au Sinaï, du Sinaï au Calvaire et du Calvaire aux quatre coins du monde. Inspiré de Dieu, Moïse l'intime jusqu'à douze fois au peuple d'Israël. Les auteurs sacrés qui se succèdent avant et après la captivité de Babylone insistent tous avec une force particulière sur l'accomplissement de ce précepte. Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Osée, Amos, les grands et les petits prophètes semblent avoir pour but essentiel de leur mission, d'annoncer les biens ou les maux qui sont la suite de l'observation ou de la profanation du jour de Dieu. Et depuis, les Pères de l'Eglise, les codes et constitutions des empereurs romains, les capitulaires et les chartes de tous les rois de l'Europe, les règlements des communes, des corporations, des conciles, encycliques et bulles pontificales, les mandements épiscopaux ont réitéré la vigueur de ce précepte.

Il est même jusqu'à la voix du firmament qui est éloquente. Les cieux sont les prédicateurs de la brièveté du temps et du repos septénaire. Le ciel est une magnifique horloge qui indique les jours, les semaines, les mois et les années. Le soleil marque la division des jours composés de ténèbres et de lumière. Cette succession, si rapide et si régulière, détermine-t-elle seulement matériellement la mesure des instants dont se compose notre vie ? Non, la pensée du Créateur est plus haute. Si les créatures sont faites pour l'homme, l'homme est fait pour Dieu. Le fait de commencer chaque jour et de finir pour recommencer encore, enseigne trois mystères :

- Le mystère de la vie. Elle est courte.
- Le mystère de la mort. Elle n'est pas éternelle.
- Le mystère de la résurrection. Elle est aussi certaine que la vie et la mort.

Voilà ce que nous dit par son mouvement diurne, l'astre éloquent qui nous éclaire. Il nous dit encore que le commencement et la fin de la vie sont deux heures solennelles : qu'ainsi le commencement et la fin de chaque jour doivent être marqués par l'adoration, d'où la prière du matin et du soir. Pour ses phases diverses, la lune marque les semaines. Au bout de sept jours, on la voit arriver à une moitié régulière ; au bout d'un nouveau septénaire, son disque est plein. Au bout de sept nouveaux jours, il a décré d'une moitié parfaite ; enfin, après 28 jours à peu près d'apparition, il disparaît pour se renouveler bientôt.

Cette lune qui se montre en travail de croissance et de décroissance pendant six jours consécutifs, puis qui se repose dans une forme fixe chaque 7 jour, peut-elle mieux remplir l'intention du Créateur et indiquer plus clairement à l'homme, les six jours de travail et le 7 de repos ? Le Souverain Maître prend d'une main une portion de notre vie, la bénit, la sanctifie, la réserve comme une dîme et un hommage. Rien que cela devrait déjà être suffisant pour pénétrer nos âmes d'un grand respect pour le repos sacré du 7 jour.

Il n'y a pas de précepte plus fortement sanctionné

L'importance d'une loi se reconnaît à la sévérité des peines et à la grandeur des récompenses par lesquelles le législateur en assure l'exécution. Et envisagée à ce nouveau point de vue, il est incontestable que la loi du repos hebdomadaire tient le premier rang parmi les lois divines et même dans les codes des nations chrétiennes. Le repos sacré du 7 jour n'est ni un simple conseil qu'il soit permis de pratiquer ou de ne pas pratiquer ; ni un commandement sans importance qu'il soit loisible de vio-

ler sous les moindres prétextes, ou dont chacun puisse se dispenser de son autorité privée. C'est un précepte capital et la peine de mort était infligée pour qui osait l'enfreindre. On en trouve l'illustration dans le Livre des Nombres. Israël campait au milieu du désert. Un jour de sabbat, on trouve dans les environs un homme ramassant quelques morceaux de bois : il est conduit à Moïse. Le Saint Législateur, que l'Écriture appelle le plus doux des hommes, n'ose prendre sur lui de faire exécuter la loi dans toute sa sévérité ; il s'en va consulter le Seigneur. Pas de grâce, répond le Dieu d'Israël ; « *qu'il soit lapidé* ». Et il fut lapidé. À l'imitation de cet exemple, les empereurs romains d'Orient et d'Occident, les grands monarques d'Europe ont infligé des peines très fortes contre les profanateurs du dimanche. Le prophète Jérémie menace de calamités les sociétés coupables d'enfreindre la sainteté de cette loi fondamentale.

Ecoutez-le :

« Voulez-vous sauver vos biens et votre vie ? Ne portez point de fardeaux le jour du sabbat. Abstenez-vous de toute œuvre servile le jour du sabbat. Sanctifiez ce jour du sabbat comme je l'ai prescrit à vos pères. Si vous ne le faites pas, je mettrai le feu aux portes de votre ville ».

Juda fut sourd à la voix du prophète. Nabuchodonosor se chargea d'accomplir la menace du Tout Puissant et de venger la loi sacrée du repos hebdomadaire. Saccagée, ruinée, emmenée en esclavage, foulée aux pieds des infidèles pour avoir violé le sabbat du Seigneur, la nation juive ne se corrigea pas. Revenue de sa captivité, elle commit de nouveau le crime qui avait causé tous ses malheurs.

« Et je vis, lit-on dans le Livre d'Esdras, et je vis des israélites qui foulaient des pressoirs le jour du sabbat ; d'autres qui portaient des fardeaux, qui transportaient toutes sortes de marchandises et qui les introduisaient dans Jérusalem. (...). J'en fis les plus sévères reproches aux chefs de la cité, et je leur dis : quel est donc le crime que vous commettez ? Quoi ! vous profanez le jour du sabbat. Est-ce que nos Pères ne se sont pas rendus coupables du même forfait ? Et avez-vous oublié que c'est pour cela que notre Dieu a déversé sur nous et sur la ville tous les maux que nous avons soufferts ? Et vous voulez rallumer la colère du Seigneur en violant le jour sacré du repos ! » « Les menaces et les châtiments ne suffisent pas au souverain législateur. L'observation du 7 jour est, de tous les actes de soumission de la part de l'homme, celui dont Il se montre le plus jaloux ».

Aussi, pour assurer l'accomplissement de cette loi, Il lui présente un nouveau motif dans les récompenses magnifiques dont Il couronnera sa fidélité. C'est encore le prophète Jérémie qui parle :

« Si vous écoutez ma voix et que vous ne profanez le jour du sabbat ni pour le négoce ni pour le travail, les princes et les rois passeront par les portes de Jérusalem ; on y viendra de toutes parts, les mains pleines d'offrandes, et cette prospérité sera éternelle ».

Et que dit le prophète Isaïe ?

« Si vous regardez le jour qui m'est consacré comme un repos délicieux, comme le jour saint et glorieux du Seigneur, dans lequel vous lui rendrez l'hommage qui Lui est dû, alors vous trouverez votre joie dans le Seigneur ; je vous élèverai au-dessus de tout ce qu'il y a de plus élevé sur la terre ».

Si donc, religion veut dire alliance ou société de l'homme avec Dieu, lien qui unit l'homme à Dieu, il est évident que **la profanation française du dimanche** qui plane sur la nation, c'est-à-dire la violation publique, générale, de la condition essentielle de cette alliance, est la ruine même du divin contrat.

Cette profanation sera la ruine des autres

préceptes divins

À ce premier titre, la profanation du dimanche est la ruine voulue de la religion. Mais allons plus loin. On ne trouve pas dans le code divin de précepte dont la violation entraîne aussi infailliblement la ruine de tous les autres.

À supprimer le dimanche, à le profaner généralement, on n'aura plus ni connaissance ni pratique de la religion, ni fréquentation des sacrements, ni culte extérieur. C'est pourquoi, ce projet qui se concocte d'abord dans les loges, puis sur les bancs de l'Assemblée, est très grave. Avec la profanation du dimanche, il n'y aura plus d'instruction religieuse. **La profanation du dimanche sera la ruine de la religion**, de ce qu'il en reste, elle ne pourra plus exercer aucune influence sérieuse.

Plaise à Dieu que personne d'entre vous ne s'en fasse le complice. Avec la profanation du dimanche, il n'y aura plus aucune réflexion, plus aucune méditation des vérités salutaires. L'observation du repos septénaire est plus qu'une condition fondamentale de la société de l'homme avec Dieu, elle est en quelque sorte cette société même.

« Le sabbat, dit Dieu dans le Livre de l'Exode, le sabbat est mon pacte avec les enfants d'Israël, et le signe éternel de ce pacte ».

Ce qu'était, sous ce rapport, le sabbat dans l'ancienne alliance, le dimanche l'est sous la loi nouvelle. De là, cette locution si profondément vraie des premiers persécuteurs de l'Eglise à nos Pères dans la foi :

« Je ne te demande pas si tu es chrétien, je te demande si tu as observé le dimanche ».

La religion, en effet, est ou n'est pas suivant que le dimanche est ou n'est pas sanctifié. **Mgr Gaume** va plus loin encore.

La profanation du dimanche est la ruine de la religion parce qu'elle est une révolte ouverte contre Dieu et une profession publique d'athéisme, une insurrection publique contre Dieu, un défi insolent, un insultant mépris de Dieu et de Sa loi. Cette violation publique, habituelle, générale du repos sacré, est une insurrection périodique contre Dieu même, fruit de la « *laïcité positive* ».

Le plus vrai et le plus odieux caractère de cette laïcité positive est bien une profession publique d'athéisme qu'aucun catholique ne peut accepter, même au prix des difficultés à venir. La religion est le lien qui unit à Dieu non seulement l'homme individuel mais encore l'homme collectif, c'est-à-dire le peuple. Ce lien n'existe pas pour un peuple à moins qu'il ne se manifeste par certains actes publics, accomplis en commun, au moyen desquels ce peuple témoigne sa foi comme peuple et sa dépendance à l'égard de la divinité. Or, toute nation qui n'a pas de culte public, obligatoire pour la nation, fait profession publique d'athéisme. Les membres de cette nation peuvent avoir individuellement une religion, mais la nation n'en a pas : elle est athée comme nation. Honte pour celle qu'on a appelée « *la fille aînée de l'Église* », honte pour celui qui peut se targuer de faire des discours plus papistes que le Pape lui-même. Ces actes du culte public, accomplis en commun et obligatoires pour la nation, exigent de toute rigueur, un temps, un jour fixe où, libre de tout travail, le peuple entier puisse s'assembler dans ses églises et montrer par des prières et des sacrifices solennels, le lien sacré qui le rattache à Dieu. On ne trouve d'ailleurs pas une nation qui n'ait son jour de repos et de culte public.

C'est, il me semble, l'argument pour nous le plus fort, peut-être le moins médiatique, mais devrait-on adapter la vérité à l'audimat ? L'argument le plus fort contre la suppression du dimanche, c'est qu'il s'agit d'une profanation, d'une ruine de la religion.

Envisagée sous ce rapport, vous comprendrez toute la gravité de la question, la gravité d'un désordre qu'il faut combattre. Et qui dit ruine de la religion dit rupture du lien qui unit l'homme à Dieu, négation de Dieu, négation de la Providence, de l'autorité, de la société, négation de la famille et de la moralité des actes humains.

Léon XIII, dans son encyclique *Rerum novarum*, a insisté fortement sur l'observation des jours de fête. Pour lui, c'est là un signe qui révèle si, et jusqu'à quel point, l'homme sain et la véritable harmonie du progrès subsistent encore dans la société humaine. Il voyait très clair et profond quand il mettait en relation la question ouvrière avec le repos des jours de fête et la sanctification du dimanche. Le bien-être extérieur du travailleur même ne peut être attendu d'une technique de la production qui exige régulièrement du travailleur et de sa famille, le sacrifice du dimanche ; il peut encore moins provenir d'un état de choses où le dimanche ne serait pas, comme Dieu veut, un jour de tranquillité et de repos, dans un climat de piété élevée. C'est Pie XII qui le déclare dans un discours aux ouvriers italiens :

« La technique, l'économie et la société manifestent leur degré de santé morale par la manière dont elles favorisent ou contrarient la sanctification du dimanche. Plus exclusivement et incessamment se renforce la tendance à la consommation, d'autant plus l'économie cesse d'avoir pour objet l'homme réel et normal, l'homme qui ordonne et mesure les exigences de la vie terrestre à sa fin ultime et à la loi de Dieu ».

Alors, NON à la profanation du dimanche et que personne d'entre nous n'en soit complice.

Le dimanche en famille

Je terminerai par cette citation du **Père de Chivré** :

« Le Dieu Créateur reste propriétaire du temps. Le Dieu Providence s'annonce propriétaire de la semaine qui vient.

Il y a dans le dimanche pour une famille, l'occasion de se refaire une mentalité dont les parents et les enfants ont besoin pour demeurer famille chrétienne.

Dans le domaine pratique, Dieu n'est Dieu que s'Il a la première place, et le respect du dimanche marque cette première place.

Du point de vue négatif, première place en ne faisant jamais rien d'indigne de Dieu, en ce jour du Seigneur (paganisation des distractions et des amusements), et en ne frustrant jamais Dieu de l'essentiel de ce qui lui revient un dimanche.

Du point de vue positif, en honorant le dimanche d'une obligation liturgique : la grand'messe, car le dimanche est une affirmation solennelle de la foi.

Il est curieux de voir dans la Sainte Écriture que Dieu a créé l'homme et la femme le sixième jour, juste avant le septième comme pour les placer l'un et l'autre le plus près possible de lui, afin de satisfaire son désir d'échanges fréquents avec eux. On dirait que Dieu a béni le dimanche en faveur des foyers, plus qu'en faveur des individus, puisque, comme Créateur, Il assure à l'homme et à la femme, six jours pour exprimer les qualités qu'Il nous a données, et qu'ensuite Il se réserve le septième jour pour recevoir de l'un et de l'autre la reconnaissance de leur adoration et de leur amour.

Un dimanche sans Dieu, pour une famille, est un foyer qui n'est pas respecté et qui ne se respecte pas. Sans doute, pour nous chrétiens, ce respect est obligatoire, mais une obligation qui n'est pas vécue avec amour est aussi digne de reproche que d'approbation.

En résumé, le dimanche est le temps de Dieu où parents et enfants recouvrent la santé spirituelle et la joie de reconnaître l'amour du Seigneur comme une raison de s'aimer davantage entre eux tous ».

Conseil : Attention à ne pas se tranquilliser la conscience par une rapide et distraite messe dominicale qui ne semble guère faire du dimanche un jour sanctifié.

Abbé Xavier Beauvais, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Extrait du **Chardonnet n° 251**

(Sources : Œuvres du Père de Chivré (ses cahiers) - La profanation du dimanche (Mgr Gaume)

Notes de bas de page

1. Qu'on en juge par les motifs invoqués par le cardinal de Paris dans lesquels on aura peine à y voir des arguments religieux : « *Il s'agit d'une décision néfaste pour la vie sociale, la vie des familles et l'équilibre humain : une famille se construit aussi sur une organisation symbolique du temps* » La Croix du 18 septembre 2009, p.10, 4 col. [↩]